

RAPPORT GENERAL DE L'ATELIER DE LA COMMISSION DES PROGRAMMES ETUDES ET ENQUETES ET TRAITEMENT (CPEET)

Le jeudi 22 janvier 2009 s'est tenu dans la salle 423 du bâtiment de l'INSAE, un atelier extraordinaire de la Commission des Programmes, Etudes, Enquêtes et Traitement (CPEET) du Conseil National de la Statistique (CNS) pour donner des avis d'opportunité et de conformité sur les documents techniques de l'enquête sur les violences faites aux femmes et sur le dossier de l'étude relative à la conception et la mise en place d'un système d'information pour l'évaluation permanente de l'évolution du sous secteur des combustibles au Bénin en vue de leur réalisation.

A l'ouverture de l'atelier, le Directeur Général de l'INSAE, Secrétaire du CNS a pris la parole pour souhaiter la bienvenue aux Conseillers et leur présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2009 tout en souhaitant un meilleur développement des activités du CNS en général et de chaque structure sectorielle en particulier. Il a brièvement présenté les objectifs attendus de l'atelier et invité les commissaires à plus de diligence dans l'acheminement de leur programme d'activités afin de faciliter la tâche au secrétariat du CNS. Il a enfin invité le Président statutaire de la Commission à diriger les travaux de cet atelier.

Le président dans son introduction liminaire a souhaité la bienvenue à tous les conseillers et en particulier aux nouveaux membres qui ont pris la relève avant d'inviter les autres membres d'ignés du présidium à se joindre à lui. Le présidium est composé de :

- Président : AJAVON Yves du MAEP
- Rapporteurs : TEKA Cécile et KPEKPEDE Grégoire de l'INSAE

La parole a été ensuite donnée au responsable de la coordination des activités monsieur MARTIN Gibril pour présenter les deux dossiers :

I – PRESENTATION DU DOSSIER D'ENQUETE SUR LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES AU BENIN

Ce dossier a été soumis à l'appréciation du CNS par le Cabinet RIAH pour le compte du Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale.

Le présentateur a d'abord exposé le contexte de l'enquête qui a montré que malgré l'adoption en 1993 de la Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, il persiste toujours de multiples violations à l'égard des femmes (infanticide des filles, inceste, prostitution infantile, viol, brutalités de leur partenaire, violences psychologiques, harcèlement sexuel, violences en temps de guerre et pratiques traditionnelles - mariages précoces forcés, excision et brûlage des veuves) et ceci à tous les stades de leur vie. Une étude récente réalisée par l'OMS a montré qu'une femme sur cinq subit une privation économique ou violence physique à un moment ou à un autre de leur vie. Par contre l'étude réalisée au Togo a révélé qu'au moins trois femmes sur quatre sont victimes de violation de leur droit. Ce qui indique que dans la sous région le taux de prévalence des violences à l'égard des femmes est supérieur à la moyenne au plan mondial.

Il a ensuite présenté les objectifs de l'enquête qui se résument comme suit :

- Définir de façon claire le concept de violences faites aux femmes en tenant compte des pratiques régionales, ethniques et religieuses ;
- Inventorier les textes existants en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes et apprécier leur niveau d'application ;
- Proposer des pistes de solutions et d'éventuelles actions pour l'éradication du phénomène ;
- Mettre à disposition une base de données fiables qui servira de base de sondage aux enquêtes sur le sujet ;
- Suggérer des orientations permettant d'aboutir à l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'actions de lutte contre le phénomène.

A l'issue des débats intervenus après cette présentation, les conseillers ont fait observer que cette enquête est déjà en cours d'exécution sur le terrain et que toute observation, à ce moment, serait une pure formalité.

Il a été remarqué un vice de procédure dans la soumission du dossier au CNS qui devrait être faite par le ministère sectoriel qui est le maître d'œuvre et non par le Cabinet de consultation qui n'est qu'un exécutant. Aussi, le dossier soumis à l'étude est incomplet et ne permet pas de donner un avis réellement éclairé.

Des clarifications ont été demandées sur l'échantillonnage notamment en ce qui concerne la représentativité des hommes.

Des réponses ont été apportées aux différentes préoccupations pour apaiser les inquiétudes des uns et des autres. Le Secrétariat du CNS ne disposant d'aucune information officielle sur le démarrage effectif de l'enquête sur le terrain, les commissaires ont été exhortés à étudier le dossier et à émettre des recommandations sans tenir compte de la rumeur.

Les conseillers ont alors recommandé une meilleure vulgarisation de la loi n° 99-014 du 12 avril 2000 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique. Une sensibilisation particulière doit être faite en direction des Directeurs de la Programmation et de la Prospective (DPP) qui doivent inscrire la vulgarisation de cette loi dans leur programme d'activités pour l'année 2009 au niveau de leur ministère. Chaque conseiller est aussi invité à faire de même autour de lui, dans son milieu de travail. Il est enfin demandé qu'il soit clairement indiqué la liste des documents à fournir pour la soumission d'un dossier de demande de visa.

II - PRESENTATION DE L'ETUDE SUR LA CONCEPTION ET LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION POUR L'EVALUATION PERMANENTE (SIEP) DE L'EVOLUTION DU SOUS SECTEUR DES COMBUSTIBLES DOMESTIQUES

Ce dossier a été soumis à l'appréciation du CNS par le Cabinet ZEBRA pour le compte du Ministère de l'Energie et de l'Eau. Les objectifs de cette étude se présentent comme suit :

- caractériser de manière représentative et précise l'ensemble des données identifiées pour déterminer la situation de référence
- définir une vision claire de la demande en combustibles domestiques à l'échelle nationale et identifier les facteurs déterminants des modes de consommations
- collecter des informations spécifiques, vérifier ou compléter certains résultats déjà observés.

Cette étude sera réalisée à l'aide de deux questionnaires (un questionnaire ménage et un questionnaire localité). La méthodologie présentée préconise de mesurer la demande, l'offre et les modes d'approvisionnement en combustibles domestiques.

Cette présentation n'a soulevé aucune observation particulière.

L'atelier a ensuite été éclaté en deux sous-commissions pour étudier chaque dossier présenté dont les résultats se trouvent en annexe du présent rapport ainsi que la liste des membres composant chaque groupe.

III – RESULTATS DES TRAVAUX DE GROUPES

Des travaux issus des commissions, il ressort ce qui suit :

A – Groupe de travail n°1

En dehors des observations de forme contenues dans le rapport du groupe de travail, les amendements suivants ont été formulés :

- Faire une relation claire entre les objectifs de l'enquête et les groupes cibles à interroger et entre les objectifs et les différentes approches méthodologiques ;
- Revoir le lieu et les conditions dans lesquelles les informations doivent être collectées chez les enfants car en présence des parents, les réponses risquent d'être biaisées ;
- Restructurer toute la méthodologie afin qu'elle soit claire et cohérente avec les objectifs ;
- Solliciter le professionnalisme d'un bon statisticien expérimenté pour reprendre tout le document relatif à la méthodologie.

A la suite de ses observations, le Groupe de travail a proposé, de donner un avis favorable à la demande de visa.

B – Groupe de travail n°2

Pour ce groupe de travail, les points suivants sont retenus:

- Compléter la méthodologie par les différentes étapes nécessaires à la conduite d'une enquête de cette envergure qui est une première au Bénin ;
- Mettre à jour le manuel de l'enquêteur ;
- Reformuler certaine section du questionnaire ;
- Définir clairement les concepts clés de l'étude ;
- Détailler la méthode de traitement.

Enfin le Groupe de travail a proposé, sous réserve de la prise en compte des points soulevés, de donner un avis favorable à la demande de visa.

IV – RECOMMANDATIONS

Suite à ces résultats des groupes de travail, les recommandations suivantes ont été formulées :

1. En direction du Secrétariat du CNS
 - Poursuivre la vulgarisation de la loi 99-014 du 12 avril 2000 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique;
 - Elaborer et vulgariser la liste des documents à produire pour les demandes de visa.

2. En direction des autres structures membres du CNS
 - Soumettre à temps les programmes d'activités au Secrétariat du CNS afin d'en faciliter la synthèse ;
 - Soumettre les demandes de visa au CNS par les structures mêmes dans un délai raisonnable avant le démarrage des études et enquêtes.

3. En direction de président du CNS
 - Proposer de transmettre aux structures ayant introduit les demandes de visa (le Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale et le Ministère de l'Energie et de l'Eau), l'avis favorable du CNS.

Fait à Cotonou, le 22 janvier 2009

Les Conseillers